

La famille Deconinck, actionnaire de contrôle de Tarkett, va lancer une offre publique d'achat simplifiée sur les actions de Tarkett afin de poursuivre le développement du Groupe

- Offre au prix de 20 euros par action, représentant une prime de 38,1% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 derniers jours de bourse
- Contrôle renforcé de la famille Deconinck avec le soutien de Wendel en tant que partenaire de long terme
- Le Conseil de Surveillance de Tarkett a accueilli favorablement et à l'unanimité le projet d'offre publique simplifiée
- Mise en place d'un comité *ad hoc* composé de membres indépendants du Conseil de Surveillance et désignation de Finexsi en qualité d'expert indépendant
- Confirmation de la stratégie du Groupe portée par l'équipe de direction de Tarkett

PARIS, FRANCE, 23 avril 2021 – La famille Deconinck a décidé de renforcer son contrôle par une opération d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) sur les actions de Tarkett, avec le soutien de Wendel, investisseur de long terme bénéficiant d'une forte expertise industrielle, afin de poursuivre la transformation et le développement de Tarkett et soutenir sa stratégie.

L'offre sera initiée par Tarkett Participation, une société contrôlée par la famille Deconinck, à qui Société Investissement Deconinck, la société holding de la famille, a apporté l'intégralité de ses actions (représentant 50,8% du capital de Tarkett) et dans laquelle Wendel investira en qualité d'actionnaire minoritaire. Wendel détiendra jusqu'à 30% de Tarkett Participation. Le financement de l'opération sera assuré par Wendel ainsi que par les partenaires bancaires de long terme de Tarkett.

L'offre sera proposée à un prix de 20 euros par action, représentant une prime de 38,1% par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 20 derniers jours de bourse et une prime de 25,8% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'offre.

Eric La Bonnardière, pour le compte de la famille Deconinck, déclare : « *Ma famille s'est investie dans le développement de Tarkett depuis quatre générations et souhaite continuer activement à le faire dans le futur. Cette opération que nous avons initiée est une nouvelle étape importante de cet engagement. Nous sommes heureux d'ouvrir ce nouveau chapitre avec Wendel et l'équipe de direction du Groupe autour d'une vision et de valeurs partagées.* »

André François-Poncet, Président du Directoire de Wendel, déclare : « *Wendel est extrêmement fière de s'associer à la famille fondatrice dans cette opération. Tarkett est une belle aventure entrepreneuriale que nous sommes heureux d'accompagner sur le long terme aux côtés de ses membres familiaux, dont nous partageons les valeurs. Cette opération illustre la capacité de nos équipes à identifier des opportunités d'investissement correspondant à notre profil d'investisseur de long terme. Nous avons hâte d'accompagner Tarkett dans son développement futur, en apportant toutes les expertises des équipes de Wendel, notamment en Europe et en Amérique du Nord.* »

Cette opération entre des actionnaires familiaux de long terme partageant une ambition commune et des valeurs entrepreneuriales fortes permettra à Tarkett de poursuivre son développement et sa transformation opérationnelle dans l'environnement incertain et volatil actuel.

Fabrice Barthélemy, Président du Directoire de Tarkett, déclare : « *La famille Deconinck est un actionnaire de long terme de Tarkett et a soutenu sa stratégie et son développement au fil des années. Le renforcement du contrôle de la famille et la contribution de Wendel, un partenaire de premier plan permettra à Tarkett de poursuivre sa transformation engagée et de saisir de nouvelles opportunités* ».

Offre accueillie favorablement et à l'unanimité par le Conseil de Surveillance de Tarkett

Le Conseil de Surveillance de Tarkett, qui s'est réuni le 23 avril 2021, a accueilli favorablement le principe de l'offre, sur la base d'une recommandation préliminaire de son comité *ad hoc*.

Ce comité *ad hoc*, constitué par le Conseil de Surveillance dans le contexte de la préparation de l'offre, est composé de membres indépendants.

Finexsi a été nommé, sur recommandation du comité *ad hoc*, en qualité d'expert indépendant, avec pour mission de remettre un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières de l'offre publique simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 261-1, I, 1°, 2° et 4° et II du règlement général de l'AMF.

Le comité *ad hoc* supervisera les travaux de Finexsi et formulera des recommandations au Conseil de Surveillance relatives au projet d'offre publique simplifiée.

L'avis motivé du Conseil de Surveillance sur l'intérêt de l'offre et ses conséquences pour Tarkett, ses actionnaires et ses salariés sera intégré dans la note en réponse préparée par Tarkett.

Principales conditions et calendrier de l'offre publique d'achat

L'offre publique d'achat simplifiée ne sera soumise à aucune autorisation réglementaire ou autre condition.

Il est envisagé que l'offre publique d'achat soit déposée auprès de l'AMF le 26 avril, ouverte à la fin du mois de juin et finalisée d'ici la fin du mois de juillet.

Tarkett Participation a l'intention d'acquérir des actions Tarkett immédiatement après le dépôt de l'offre avant la décision de conformité de l'AMF (dans la limite de 9 580 558 actions conformément au règlement général de l'AMF).

Tarkett Participation a également l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions qu'elle ne détient pas si les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Tarkett après l'offre. Le retrait obligatoire se ferait moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre.

La cotation des actions Tarkett sur Euronext Paris a été suspendue à la demande de la société le 23 avril, ce jusqu'à nouvel avis.

Contact Relations Investisseurs

Tarkett – Emilie Megel – emilie.megel@tarkett.com

Contacts Media

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com

Brunswick – tarkett@brunswickgroup.com- Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

Hugues Boëton – Tel: +33 (0)6 79 89 27 15

Benoit Grange – Tel +33 (0)6 14 45 09 26

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d’histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d’affaires de 2,6 milliards d’euros en 2020. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d’athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec plus de 12 000 collaborateurs et 33 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l’habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans une démarche d’économie circulaire et de réduction de son empreinte carbone, le Groupe met en place une stratégie d’éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®, alignée avec son approche Tarkett Human-Conscious Design™. Tarkett est coté sur le marché réglementé d’Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT). www.tarkett.com

